



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Huitième session**

Genève, 20 et 21 septembre 2021

**Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique
sur sa huitième session****I. Introduction**

1. La huitième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (le Groupe d'experts) s'est tenue les 20 et 21 septembre 2021, dans des conditions liées à la pandémie de COVID-19, notamment des restrictions en matière de voyage.
2. Le présent rapport résume les délibérations du Groupe d'experts à sa huitième session. Tous les documents de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

II. Participation

3. La session du Groupe d'experts a réuni 230 participants, dont 205 en ligne et 25 en personne.
4. Des experts des États membres de la CEE ci-après y ont participé : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
5. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague relevant du Partenariat PNUE-Université technique du Danemark

¹ Les documents officiels, les documents de séance et les exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse : <https://www.unece.org/index.php?id=54636>. Les documents officiels de la session sont également disponibles sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (voir <http://documents.un.org/>).



(Partenariat PNUE-DTU) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont assisté à la session. L'Union européenne était représentée. Ont également participé à la session des représentants de la Commission européenne.

6. Des représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du secteur privé, ainsi que des experts indépendants, ont également assisté à la session.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

7. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur de la Commission (E/ECE/778/Rev.5), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

8. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2021/1 a été adopté, sous réserve de l'inversion, des points 5 et 6 et des points 7 et 8 en raison des contraintes de temps.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le Groupe d'experts a réélu Romanas Savickas (Partenariat PNUE-DTU, Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague) au Bureau du Groupe d'experts (le Bureau) afin de renforcer ses activités. Sur la recommandation du Bureau, le Groupe d'experts a reconduit Piyush Verma (Harvard Kennedy School of Government) dans ses fonctions de président de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie et de membre de droit du Bureau. Le mandat des membres du Bureau élus est de deux ans.

10. Les membres du Groupe d'experts qui siègent à son Bureau sont les suivants :

a) Jusqu'à la clôture de la neuvième session, Vahagn Atayan (Arménie), Andrei Miniankou (Biélorus), Sanja Kapetina (Bosnie-Herzégovine), Natalia Jamburia (Géorgie), Petr Bobylev (Fédération de Russie) et Kostiantyn Gura (Ukraine) ; Benoit Lebot (Ministère français de la transition écologique), Martin K. Patel (Université de Genève), Zlatko Pavicic (Réseau des innovateurs croates) et Alisa Freyre (PAN DATA GmbH) ; et, *ès qualités*, Hannes Mac Nulty (Green Growth Knowledge Partnership) et Stefan M. Buettner (Institut pour l'efficacité énergétique dans la production) en tant que Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie ; Vahram Jalalyan (PNUD en Arménie) et Irena Perfanova (Real Estate Tribune/AIIC Ltd.) en tant que Coprésidents de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ;

b) Jusqu'à la clôture de la dixième session : M. Savickas (Partenariat PNUE-DTU, Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague) et, *ès qualités*, M. Verma (Harvard Kennedy School of Government) en tant que Président de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

11. Le Président du Groupe d'experts, Aleksandar Dukovski (Centre macédonien pour l'efficacité énergétique), a en outre fait savoir qu'il quitterait ses fonctions à l'issue de la huitième session et a recommandé, à la suite des consultations avec le Bureau et de l'avis favorable de celui-ci², que les présidents (coprésidents) retenus pour les équipes spéciales qui rendent compte de leurs travaux au Groupe d'experts (à savoir l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie) fassent office de coprésidents du Groupe d'experts et orientent ses activités pendant la période intersessions jusqu'à la clôture de la neuvième session. Il a donc été proposé que les membres de droit ci-après du Bureau assument les fonctions de Coprésidents par intérim du Groupe d'experts : M. Buettner, Coprésident de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie ; M. Jalalyan, Coprésident de l'Équipe

² Voir <https://unece.org/sites/default/files/2021-09/GEEE%20Bureau%20call%2027.August.2021%20Report.pdf>

spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ; et M. Verma, Président de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

V. Observations liminaires (point 3 de l'ordre du jour)

12. Dans ses observations liminaires, le Vice-Président a décrit les évolutions en cours dans le domaine de l'efficacité énergétique, notamment l'élargissement de la portée des travaux sur ce sujet, en particulier en ce qui concerne l'économie circulaire, et la complexité croissante des questions relevant de la compétence du Groupe d'experts.

VI. Séance plénière d'introduction (point 4 de l'ordre du jour)

13. Les débats ont été animés par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

14. Le Groupe d'experts a passé en revue les obstacles existants à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et dans les bâtiments et a examiné comment les solutions numériques pourraient contribuer à améliorer l'efficacité énergétique. L'attention a été appelée sur les barrières comportementales et l'inertie systémique, considérées comme les freins les plus difficiles à lever, souvent indépendamment des investissements disponibles, de l'existence d'un cadre réglementaire favorable et de l'accès aux technologies appropriées.

15. Il a également été souligné que l'efficacité énergétique était d'une importance déterminante parmi les questions environnementales. La mise en œuvre de mesures optimales éprouvées en la matière permettrait d'utiliser plus rationnellement l'énergie, ce qui limiterait à terme les besoins en nouvelles infrastructures de production et de transport d'électricité. En même temps, le Groupe d'experts a souligné que l'énergie devait être considérée comme le moyen de fournir et de maintenir en permanence un niveau normal de confort, ce qui était difficilement mesurable en termes monétaires, et que l'efficacité énergétique ne devait donc pas être vue uniquement sous l'angle des mesures d'économie. Dans le cas d'un jardin d'enfants cité comme exemple, les travaux de modernisation avaient entraîné une augmentation des dépenses d'électricité en raison de l'installation d'équipements améliorant le confort et la qualité de vie.

16. Le Groupe d'experts a été informé du soutien apporté à la mise en œuvre de ses activités par les services consultatifs régionaux.

17. Le Groupe d'experts :

a) A constaté que dans certains pays, le problème tient davantage à l'adoption de décisions d'investissement qu'aux moyens de les mettre en œuvre. Les questions en jeu sont l'approvisionnement énergétique, le transport de l'énergie et la consommation d'énergie ainsi que l'élimination des émissions restantes. Le secteur industriel est difficile à cerner en raison de la diversité des activités et des dimensions des entreprises ;

b) A reconnu que, du point de vue des utilisateurs, l'amélioration du confort et de la santé découlant de la modernisation, qui est difficile à quantifier, est souvent plus importante que les économies (qui ne dépassent pas 40 à 50 % en moyenne) ;

c) S'est félicité du soutien apporté par les services consultatifs régionaux aux travaux du Groupe d'experts dans plusieurs domaines. Il a invité les États membres de la CEE à prendre en considération les éventuelles demandes d'études et d'activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'efficacité énergétique.

VII. Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/3 – Voie à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie manufacturière : facteurs déterminants en vue d'une évaluation au niveau économique des mesures de décarbonisation dans l'industrie.

18. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, en application de son Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie (ECE/ENERGY/GE.6/2020/3), a mené des activités de recherche sur les mesures économiques qui pourraient être adoptées en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les résultats de ces recherches sont présentés dans le document intitulé « Voie à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie manufacturière : facteurs déterminants en vue d'une évaluation au niveau économique des mesures de décarbonisation dans l'industrie » (ECE/ENERGY/GE.6/2021/3).

19. L'Équipe spéciale estime qu'il est possible de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre au moyen d'un large éventail de mesures, qui se répartissent en trois catégories : réduction, substitution et compensation. Le document ECE/ENERGY/GE.6/2021/3 évalue les six mesures recensées d'un point de vue économique et en tenant compte des actions requises et de leurs conséquences.

20. Les experts ont fait valoir que l'application de mesures d'optimisation de l'empreinte écologique sur site (telles que l'autoproduction d'énergie durable, l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des ressources et la décarbonation des procédés) augmente la résilience des entreprises en matière d'approvisionnement énergétique et aide à contrebalancer les fluctuations des prix de l'énergie et des émissions (compensation). Il a été reconnu que le choix des mesures de décarbonation dépend de la taille de l'entreprise, du secteur dans lequel elle opère et de son intensité énergétique, qu'aucune combinaison de mesures ne peut être statique, mais que des ajustements sont constamment nécessaires afin de pérenniser le résultat souhaité, c'est-à-dire la neutralité carbone.

21. Les experts ont jugé essentiel de connaître le profil énergétique et le profil d'émission actuel d'une entreprise, ainsi que les mesures qu'elle a déjà prises, pour évaluer le potentiel de réduction et élaborer des plans de décarbonation efficaces (et économiquement viables). La nécessité de parvenir à une compréhension mutuelle entre les parties prenantes et d'utiliser une terminologie commune dans les calculs (y compris en ce qui concerne les facteurs déterminants et les obstacles systémiques, c'est-à-dire les « champs d'application ») a également été soulignée.

22. Le Groupe d'experts :

a) A reconnu que l'Équipe spéciale avait progressé dans la mise en œuvre des activités envisagées dans le Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie (ECE/ENERGY/GE.6/2020/3) ;

b) S'est félicité des échanges de savoir-faire et de pratiques exemplaires concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel de la région de la CEE, rendus possible par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, ainsi que des efforts qu'elle avait entrepris pour renforcer l'engagement de l'industrie en faveur d'une production, d'une logistique et d'une consommation plus durables et plus économes en énergie ;

c) Ayant examiné le document ECE/ENERGY/GE.6/2021/3, a souligné que l'application du principe de priorité à l'efficacité énergétique est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

d) S'est félicité de la prise en compte de la possibilité de mettre davantage l'accent sur l'optimisation de l'empreinte carbone du côté de la demande, étant entendu qu'une telle mesure contribue à accroître les moyens de production et de transport d'énergie durable, et réduit d'autant les insuffisances en matière d'offre et de capacités ;

e) A encouragé les États membres à sonder les entreprises locales sur leur intention de réduire leur empreinte carbone et les délais prévus pour y parvenir afin de déterminer les besoins en matière d'infrastructure, de production et de planification ainsi que les calendriers correspondants, et à collaborer à cette fin avec l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie en vue d'utiliser des outils permettant de remédier aux problèmes connexes ;

f) S'est déclaré favorable à la réalisation d'une évaluation économique des mesures visant à réduire l'empreinte carbone d'une installation industrielle et a par conséquent recommandé de poursuivre la collecte et l'analyse de données relatives aux mesures disponibles, envisagées et réalisables pour accroître la productivité énergétique et réduire l'empreinte écologique des industries dans les États membres de la CEE ;

g) A recommandé d'organiser des ateliers pour étudier la mise en œuvre pratique de mesures visant à parvenir à la neutralité carbone grâce à l'efficacité énergétique dans l'industrie.

VIII. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/4 – Normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments : analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de performance.

23. Les activités du Groupe d'experts consacrées à l'efficacité énergétique des bâtiments sont menées par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui a été créée sous les auspices du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable et qui travaille dans le cadre du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

24. La CEE exécute un projet sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE. Le projet est supervisé par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. L'une des activités du projet consiste à réaliser une analyse des écarts entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4) (les Orientations-cadres) et les normes actuelles d'efficacité énergétique et leur mise en œuvre dans un certain nombre de pays. L'analyse est achevée, et l'étude est disponible en ligne. Elle porte sur la situation en Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie), en Europe orientale (Biélorus, République de Moldova, Ukraine), dans le Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie), en Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et dans la Fédération de Russie.

25. À sa septième session (22 et 25 septembre 2020), le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique a demandé que les résultats de l'analyse lui soient communiqués à sa huitième session (ECE/ENERGY/GE.6/2020/2). Le document intitulé « Normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments : analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de performance » (ECE/ENERGY/GE.6/2021/4) a été établi comme suite à cette demande. Il contient les principales conclusions de l'analyse et des recommandations sur la réalisation des objectifs de performance énoncés dans les Orientations-cadres.

26. Le Groupe d'experts a été informé de certaines activités touchant à l'efficacité énergétique des bâtiments traitées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, l'accent étant mis sur le bien-être économique, l'amélioration de la qualité de vie et le coût des travaux de rénovation (et autres améliorations des bâtiments), notamment pour les groupes vulnérables.

27. Le Groupe d'experts :

a) A remercié la Fédération de Russie d'avoir financé le projet extrabudgétaire sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE ;

b) A pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du projet, notamment l'analyse des écarts entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres et les normes actuelles d'efficacité énergétique et leur application dans les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans la Fédération de Russie, ainsi que trois études nationales approfondies comportant une analyse détaillée des écarts en Arménie, au Kirghizistan et en République de Moldova. Il a accueilli avec satisfaction les conclusions de l'analyse des écarts et des trois études nationales approfondies ;

c) A exprimé son soutien aux efforts déployés par les États membres pour assurer l'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments conformément aux Orientations-cadres. Il a invité les États membres à donner effet aux recommandations des études menées dans le cadre du projet pour surmonter les obstacles à la réalisation du potentiel des politiques d'efficacité énergétique, combler les écarts existants et être mieux à même d'élaborer et d'appliquer des normes relatives aux bâtiments à haute performance énergétique ;

d) A demandé au secrétariat de rendre compte, à la neuvième session du Groupe d'experts, des résultats de l'exécution du projet, notamment les activités de formation sur les normes relatives aux bâtiments à haute performance énergétique et les conclusions d'une étude d'impact sur la manière dont les États membres pourraient mieux utiliser et appliquer les meilleures pratiques et les directives élaborées par la CEE pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;

e) A accueilli avec satisfaction la collaboration continue entre le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur les questions d'intérêt commun dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments et s'est félicité de la poursuite des activités conjointes. Il a donc demandé le renouvellement avec possibilité de prorogation du mandat de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui figure à l'annexe du Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10, annexe, Mandat de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE pour 2022-2023) ;

f) A jugé souhaitable de collaborer avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique des bâtiments, en vue d'appliquer une approche globale et systémique à la conception, à la livraison et au fonctionnement des bâtiments et de mettre ainsi les bâtiments en conformité avec les normes les plus élevées de santé, de confort, de bien-être et de durabilité, notamment en améliorant l'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de dioxyde de carbone ;

g) A encouragé les États membres à proposer le nom d'institutions susceptibles de rejoindre le réseau de centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haute performance, qui vise à mettre en œuvre et à diffuser les Orientations-cadres au niveau mondial. À cette fin, il a également encouragé la collaboration avec les autres commissions régionales de l'ONU ;

h) A engagé les États membres de la CEE à continuer de soutenir l'Équipe spéciale conjointe en fournissant des ressources extrabudgétaires ;

i) A pris note des ateliers de formation sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et sur les bâtiments à haute performance énergétique, qui ont été organisés à l'intention des professionnels, des décideurs et des formateurs du secteur de la construction, à la fois en personne et à distance, dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale conjointe, et a recommandé de poursuivre ces formations, sous réserve que des ressources soient disponibles et que les circonstances le permettent.

IX. Libérer le potentiel d'efficacité énergétique en s'appuyant sur la transition numérique (point 7 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/5 – Améliorer l'efficacité des bâtiments en s'appuyant sur la numérisation – Recommandations de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

28. Les activités du Groupe d'experts consacrées à la transition numérique sont menées par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie. Sachant que le secteur du bâtiment représente plus d'un tiers de la consommation finale d'énergie au niveau mondial, l'Équipe spéciale s'est attachée à étudier les possibilités offertes par les technologies numériques pour améliorer la performance énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels à tous les stades de leur cycle de vie (construction, occupation ou rénovation).

29. Comme suite à ces travaux, l'Équipe spéciale a élaboré un document fondé sur des observations factuelles, intitulé « Améliorer l'efficacité des bâtiments en s'appuyant sur la numérisation – Recommandations de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie » (ECE/ENERGY/GE.6/2021/5), qui décrit dans le détail le rôle que les technologies numériques pourraient jouer et s'efforce de sensibiliser les décideurs et les parties prenantes aux avantages, aux risques, aux incertitudes et aux compromis liés à la mise en œuvre de ces technologies. Le document contient également d'importantes recommandations soumises pour examen au Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et au Comité de l'énergie durable.

30. L'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie a également informé les participants des activités réalisées pendant la période intersessions, notamment : i) l'organisation, de concert avec le groupe de travail informel des véhicules électriques et de l'environnement, d'une manifestation consacrée aux émissions amont générées en temps réel par les véhicules électriques pendant la recharge ; ii) la coorganisation d'un futur atelier avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité dans le cadre de sa dix-septième session ; et iii) la poursuite de sa collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), y compris la tenue conjointe des prochains dialogues sur la transformation numérique durable.

31. Le Groupe d'experts :

a) S'est félicité des efforts déployés par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie pour faire avancer la question de la transformation numérique et a pris note du large éventail de compétences dont elle dispose au niveau international grâce à ses membres. Il a encouragé les États membres à désigner des experts susceptibles de faire partie de l'Équipe spéciale afin de renforcer ses activités et de mettre davantage à profit les compétences nationales ;

b) A souligné que, si les avantages de l'application de solutions numériques sont nombreux, il convient de tenir compte des questions de cybersécurité dès la conception des produits et services liés à l'Internet des objets pour prévenir structurellement les menaces pour la sécurité et éviter que les parties prenantes se méfient de l'adoption de solutions numériques permettant d'optimiser l'utilisation de l'énergie ;

c) A reconnu que les données constituent un atout stratégique pour les services publics de distribution et qu'il est important de pouvoir définir des cas d'utilisation stratégique qui permettent de déployer avec efficacité des technologies numériques appliquées à ces services afin d'optimiser l'utilisation des données collectées et gérées à l'échelle de chaque entité. Il a également attiré l'attention sur le fait qu'il est essentiel de disposer d'un plan d'action relatif à la maturité des données et des analyses pour prendre conscience des importants effets de réseau et des avantages qui en découlent pour les clients et les services publics de distribution. Il a souligné qu'il fallait bien comprendre comment déterminer la valeur des données pour une entreprise (service public de distribution ou entreprise industrielle) et comment en tirer parti pour amplifier ces effets ;

d) A pris note des conclusions et recommandations formulées par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie dans le document intitulé « Améliorer l'efficacité des bâtiments en s'appuyant sur la numérisation – Recommandations de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie » (ECE/ENERGY/GE.6/2021/5) et, conscient des enjeux et des perspectives de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, a réaffirmé ce qui suit :

i) Les technologies numériques ont des effets directs et indirects sur les changements climatiques. Les avantages de la transition numérique en matière de réduction des émissions pour d'autres secteurs et activités sont potentiellement beaucoup plus importants que son empreinte directe, mais ces effets sont complexes et difficiles à quantifier. Des politiques climatiques robustes s'avèrent nécessaires pour faire en sorte que les technologies numériques soient utilisées de manière à réduire les émissions et non à les augmenter ;

ii) Le déploiement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) impose de redoubler d'efforts pour promouvoir l'efficacité énergétique dans chaque secteur. Des TIC économes en ressources sont envisageables, mais il faut redéfinir le type, le rythme et les modalités des interventions et prévoir une collaboration internationale pour réduire les coûts et gagner du temps ;

e) A pris note des ateliers organisés ou prévus sur la transition numérique dans le domaine de l'énergie, que l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie a animés ou contribué à animer, ainsi que de la participation de celle-ci à d'autres initiatives en matière d'énergie durable, notamment les travaux sur les transports. Il a recommandé d'organiser des formations appropriées pour les parties prenantes et les acteurs du système énergétique, sous réserve que des ressources soient disponibles. Les États membres de la CEE ont donc été invités à envisager de maintenir leur soutien à l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie en fournissant des ressources extrabudgétaires ;

f) S'est félicité de la collaboration de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie avec les autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable, en particulier le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, qui étudie les enjeux et les perspectives de la transition numérique dans le secteur de l'électricité, ainsi qu'avec les organisations concernées, notamment l'UIT, sur les questions d'intérêt commun. Il a encouragé la collaboration avec les autres commissions régionales de l'ONU en vue de faire avancer la question de la transformation numérique dans leurs régions respectives.

X. Dialogue sur les réglementations et les stratégies visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique (point 8 de l'ordre du jour)

32. Le dialogue sur les réglementations et les stratégies, organisé dans le cadre d'une séance plénière, a donné aux équipes spéciales l'occasion de discuter de leurs domaines thématiques respectifs et a permis de partager des expériences et des observations sur les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique et sur les moyens de les surmonter de manière concertée.

33. Le Groupe d'experts a été informé des conclusions des études menées dans le cadre de ses activités, notamment :

a) L'étude sur le thème « Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : rôle des femmes et impact sur celles-ci », étayée par des études de cas de cinq pays de la région de la CEE (Albanie, Bélarus, Ouzbékistan, Royaume-Uni et Ukraine), qui intègre une série de recommandations jugées utiles aux États membres de la CEE pour contribuer à faciliter la transition vers une énergie verte en s'attaquant au problème de la sous-représentation des femmes dans l'élaboration des

politiques, la direction et la gouvernance des entreprises et la population active, qui se traduit par un déficit d'expériences, de compétences et de talents dans le secteur de l'énergie ;

b) L'étude sur le thème « Lignes directrices et bonnes pratiques actualisées relatives à la fourniture par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) de produits à haute performance énergétique et de matériel utilisant des énergies renouvelables » qui propose des mesures pour aider les MPME des secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables à surmonter la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.

34. Le Groupe d'experts :

a) A pris note des études en cours, sachant que la participation des femmes au secteur de l'énergie peut procurer de nombreux avantages, notamment en contribuant au développement de l'efficacité énergétique en tant que main-d'œuvre qualifiée, chefs d'entreprise et investisseurs, et compte tenu des recommandations destinées à aider les MPME à surmonter les effets de la pandémie par la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables ;

b) A accueilli favorablement la notion de plan de décarbonation optimisé en temps quasi réel et s'est félicité des travaux effectués dans ce sens par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie. Il a recommandé que les coûts de l'inaction soient dûment pris en compte dans le calcul de l'efficacité économique des solutions de décarbonation, au même titre que l'évolution des prix de l'énergie et des émissions ;

c) Considérant que les entreprises ont besoin d'une impulsion énergétique pour les aider à parvenir à terme à la neutralité carbone, a constaté que les délibérations ultérieures devraient inclure un examen objectif de la situation et des discussions sur les questions liées à la mise en œuvre des mesures. La législation et les mécanismes d'application de la loi étant essentiels à l'application des mesures d'efficacité énergétique, il a également souligné que la transparence et la prévisibilité sont d'une importance cruciale pour les entreprises ;

d) A engagé à cet égard les États membres de la CEE à partager leurs réflexions sur les moyens de relever les défis et à proposer des plans d'action concrets, et a invité les pays à faire part de leurs points de vue sur l'élaboration d'un plan d'étapes solide et bien planifié permettant aux entreprises de s'engager sur la voie de la production neutre en carbone.

XI. État d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021 et éléments relatifs au projet de plan de travail pour 2022-2023 (point 9 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/10 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023.

35. Le Groupe d'experts a examiné les activités inscrites dans son plan de travail qui avaient été exécutées au cours de la période 2020-2021, ainsi que d'autres initiatives relatives à l'énergie durable auxquelles il avait participé.

36. Le Groupe d'experts a également procédé à un échange de vues sur la mise en œuvre pratique des activités envisagées dans le projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10).

37. Le Groupe d'experts :

a) A noté que les activités prévues au titre du plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8) avaient été exécutées en temps voulu et a remercié les experts pour leur contribution aux résultats obtenus jusque-là, ainsi que le Bureau, notamment ses membres de droit, pour leurs orientations stratégiques et la conduite des travaux dans les différents domaines thématiques ;

b) A demandé au Comité de l'énergie durable d'approuver le plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10) et de prolonger le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité d'une nouvelle prorogation.

XII. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

38. Le Groupe d'experts a remercié le Président sortant, M. Dukovski, en poste depuis sa cinquième session, pour la contribution qu'il avait apportée aux travaux du Groupe d'experts et de ses équipes spéciales, et a salué les progrès accomplis par le Groupe d'experts sous sa présidence.

XIII. Dates de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour)

39. La neuvième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir à Genève les 3 et 4 octobre 2022. Le Groupe d'experts a proposé, comme lors de ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

XIV. Adoption des conclusions et recommandations (point 12 de l'ordre du jour)

Document(s) : GEEE-8/2021/INF.1 – Draft Conclusions and Recommendations arising from the eighth session of the Group of Experts on Energy Efficiency (Projet de conclusions et de recommandations issues de la huitième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique).

40. Les conclusions et recommandations adoptées figurent dans le présent rapport sous les points de l'ordre du jour correspondants.

XV. Adoption du rapport et clôture de la session (point 13 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa huitième session.

41. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications d'ordre rédactionnel et de mise en page qui s'avèreraient nécessaires. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la session.
